



**MOBILISEZ-VOUS POUR L'ARTOISE, SEULE RIVIÈRE LABELLISÉE
DES HAUTS-DE-FRANCE**

COMMUNIQUÉ DU 04 DÉCEMBRE 2019

PREMIÈRE RÉUNION DE MÉCÉNAT TERRITORIAL POUR L'ARTOISE

Le 12 décembre 2019 à 10h30, à la salle de mariage de Saint-Michel, la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'Office National des Forêts et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages organisent la première réunion de mécénat territorial pour l'Artoise. L'objectif ? Sensibiliser et mobiliser les parties prenantes : entreprises, fondations, institutions, citoyens du bassin de l'Artoise (qui s'appelle la Wartoise en Belgique) et plus largement de la région Hauts de France au programme d'actions de préservation de cette rivière labellisée en 2016.

La RSE et la COP 25 sont les sujets-phare du moment puisque l'environnement et le dérèglement climatiques sont au cœur de toutes les préoccupations. Le grand public, qu'il soit français ou belge souhaite désormais avoir un impact positif sur son environnement. 85% des Français mettent d'ailleurs l'environnement au cœur des enjeux prioritaires pour les municipales.

Le programme Rivières Sauvages a besoin du soutien de tous et toutes et c'est la raison pour laquelle, les deux co-porteurs du label, l'Office National des Forêts et la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaitent présenter les actions de préservation innovantes réalisées au profit de l'Artoise, qui a été labellisée en juin 2016. C'est la raison pour laquelle nous serions ravis de vous recevoir pour vous présenter ces actions qui s'intègrent dans les démarches RSE des entreprises et qui nécessitent le soutien du public.

Un bilan positif à mi-parcours mais des actions sont encore à conduire

Plus de 300 000 euros ont déjà été investis dans des actions de restauration et de préservation. Près de la moitié d'entre elles ont été entièrement financées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Aujourd'hui il faut opérer un choix entre les actions restantes à mettre en place et surtout financer les actions relatives à des études de suivi ou de recherche que les financements publics ne permettent pas de financer pleinement. Les organismes belges n'ont pas encore fait part de leur décision en matière de financement de la Wartoise.

Les actions de sensibilisation et de communication sont elle aussi à développer via notamment une vidéo ou des récits numériques.

.../...

Pour en parler, Romain Marlot, Technicien à la Fédération de l'Aisne de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique, Raphael Allaguillaume, Chargé des projets environnementaux à l'ONF, Denis Caudron, Coordinateur National du programme Rivières Sauvages et Marie-Pierre Medouga, Responsable Communication & Mécénat seront présents pour répondre aux questions des invités et présenter les modalités de mécénat et de partenariat.

Téléchargez ici le plaidoyer : <https://mp-c.eu/agence/wp-content/uploads/2019/11/Plaidoyer-FCRS-2019.11.12.pdf>

Sensibiliser et impliquer l'ensemble des parties prenantes

Le Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages souhaite impliquer l'ensemble des parties prenantes puisque les rivières sauvages sont des biens communs de l'Humanité, C'est pourquoi il a été créé en 2011 pour collecter des fonds privés qui viendraient combler la carence ou l'insuffisance des fonds publics en la matière.

En faisant un don au fonds de dotation pour la Conservation des Rivières sauvages, les entreprises et les particuliers bénéficient d'une fiscalité avantageuse :

- 60 % de déduction fiscale pour les entreprises
- 66 % pour les particuliers

Comme le rappelle Gilles Pouzin dans son article du 13 novembre 2019 dans le magazine l'Express dans lequel le fonds de dotation pour la Conservation des Rivières sauvages est cité, « [...] donner à une association ou un fonds de dotation, c'est une forme de défiscalisation qui fait du bien ! »

Dans le cadre du mécénat territorial, 70 % des dons sont fléchés sur les actions du territoire et donc reversés au profit du programme d'actions de l'Artoise.

Préserver la biodiversité c'est simple comme un clic !

Les entreprises ou les particuliers peuvent cliquer sur le lien suivant : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/don/>

L'espace est sécurisé ou télécharger le bordereau de versement d'un don, en indiquant le mot-clé :

Artoise- décembre 2019

Les dons peuvent également être adressés : Dons Artoise 2019 (afin que le don soit affecté à l'Artoise)

Fonds pour la conservation des Rivières sauvages

Mairie de Ramasse 01250 Ramasse

2. https://votreargent.lexpress.fr/impots/philanthropie-la-defiscalisation-qui-fait-du-bien_2105466.html

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE :

- Sur le Réseau : www.rivieres-sauvages.fr
- Les actions du Fonds et les actions à financer : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>

CONTACTS

Denis Caudron : Développement du Réseau et partenariats :
06 85 31 40 06 - denis.caudron@rivieres-sauvages.fr

Marie Pierre Medouga : Communication, Mécénat et Relations médias
06 22 78 71 38 - communication@rivieres-sauvages.fr - www.mp-c.eu